

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIREES LES IMPRIMES	DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER (le cachet de la poste faisant foi)	
			CIRCONSCRIPTION	D.S.D.E.N.
Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés - Rentrée scolaire de février 2023	Bulletin officiel n° 32 du 1 ^{er} septembre 2022 Note de service du 01/08/2022 https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40803	Le formulaire est téléchargeable à l'adresse : www.education.gouv.fr/SIAT Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires CAAPSAIS, CAPA-SH options A, B, C, D et F ou CAPPEI peuvent faire acte de candidature.	Le candidat doit remettre son dossier complété et signé à son supérieur hiérarchique au plus tard le 14 septembre 2022 pour <u>avis</u> Les dossiers devront être transmis à la DRHM-POLE RH par les circonscriptions pour le 20 septembre 2022 <u>déla</u> i de rigueur.	Les services de la DSDEN transmettront les dossiers directement au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, Division du personnel, 1 avenue des Frères Carcopino - BP G4 - 98848 NOUMEA Cedex, Et à ce.dp@ac-noumea.nc au plus tard le : 30 septembre 2022.